LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 6 numéro 8

Août 2012

En avant la Coop !

Le mardi 24 juillet dernier, un premier pas était fait en vue d'aménager notre nouveau magasin général. Les deux bâtiments, du 144 et du 150 de la rue Principale, tombaient non pas sous le pic du démolisseur mais sous les pelles mécaniques opérées par Gilles Cloutier et Louis Frigon (Ent. Gilles Cloutier, Inc).

Certains étaient nostalgiques, d'autres encouragés à l'idée que le Centre de valorisation allait bientôt s'élever sur ce site.

Dans une chorégraphie digne d'un grand ballet, les deux danseuses japonaises (pelles Komatsu) n'ont mis que quelques heures pour raser le tout.

Un grand merci à ces entrepreneurs pour leur travail bénévole.

Dans ce numéro :

En avant la Coop !	1
La période de déménagement	2
Un « Au revoir » à notre ami Ben	3
Déchets encombrants	4
Arbustes SAMBBA	
Festival d'été de Lac-Édouard	5
Délai de conservation de certains documents	6
Petites annonces	7

Grâce au camion de Gilles Morissette (Charles Morissette Inc) , tous les débris ont été transportés à Saint-Étienne-des-Grès.

Dans quelques mois sur ce terrain vacant , sera érigé notre nouveau « magasin général ».

La période de déménagement

Lors de votre arrivée dans votre nouveau domicile, il est important de vous assurer que vous êtes protégé contre les incendies.

Voici quelques conseils à suivre à cet effet.

Assurez-vous du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée dans votre nouveau domicile.

Sur chaque étage, y compris au sous-sol, s'il y a lieu. Il est important d'installer un avertisseur près des chambres.

Installez des piles neuves et de bonne qualité dans chaque avertisseur à pile.

Remplacez l'avertisseur de fumée qui ne fonctionne plus ou qui a plus de 10 ans. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de vous fournir un nouvel avertisseur de fumée. C'est sa responsabilité!

Avez-vous besoin d'un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) et d'un extincteur portatif?

Installez un avertisseur de CO, préférablement près des chambres à coucher, si vous possédez un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois, un foyer ou un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz naturel ou au propane et une maison avec garage attenant.

Suivez les instructions du fabricant pour installer l'avertisseur de CO. Il peut être fixé à n'importe quelle hauteur sur le mur, puisque le CO se répand uniformément dans l'air.

Procurez-vous un extincteur portatif à poudre de type A, B et C dans l'éventualité où un petit feu facile à éteindre se déclarerait, comme un feu de cuisson.

Installez l'extincteur bien en vue, près d'une sortie ou de la cuisine. Faites-le vérifier par une entreprise spécialisée et apprenez à l'utiliser.

Avez-vous pensé à préparer le plan d'évacuation de votre nouveau domicile?

Le plan d'évacuation augmente vos chances, à vous et à votre famille, de sortir sains et saufs lors d'un incendie. Mettez-le en pratique régulièrement.

N'accumulez pas de boîtes ni d'objets inutiles ou encombrants dans les sorties de votre domicile, sur le balcon ou près des murs extérieurs. Vous faciliterez ainsi votre évacuation en cas d'incendie et éviterez d'attirer les pyromanes. Si vous manquez d'espace, louez un espace d'entreposage conçu à cet effet.

Installez votre barbecue dehors, pas trop près d'une fenêtre ou d'un mur dont le revêtement est inflammable. Dans la mesure du possible, ne l'utilisez pas sur le balcon afin d'éviter l'infiltration du CO dans votre domicile.

Entreposez les produits dangereux comme le propane, l'essence, le diluant à peinture et les produits pour la piscine dans leur contenant d'origine, dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.

N'entreposez pas plus de 5 litres de produits inflammables dans votre domicile et pas plus de 30 litres dans votre garage ou votre cabanon. Lisez soigneusement les étiquettes de ces produits avant de les utiliser.

Faites inspecter le panneau électrique de votre domicile par un maître électricien.

S'il y a lieu, faites ramoner la cheminée par une personne qualifiée.

Si vous êtes un nouvel arrivant, informez-vous de la réglementation municipale en matière d'incendie.

Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Mikael Grenier, t.p.i., g.s.i.
chef de division-prévention

Un « Au revoir » à notre ami Ben

Lorsqu'on m'a demandé de célébrer les funérailles de M. Cloutier, son épouse, Jeannette Boivin, a communiqué avec moi.

À la suite de nos échanges, j'ai pris conscience que Benoît avait pris soin de préparer sa famille à son départ prochain. Fidèle à son style, il disait : « Vous ferez une grosse fête à mon décès. ».

Le lendemain de sa mort, un de ses petits-fils, Samuel âgé de 8 ans, a pris cette suggestion au sérieux et a demandé :

« C'est quand la fête pour grand-papa? ».

Une naïveté enfantine qui a fait sourire les membres de sa famille.

Maintenant que ses funérailles ont été célébrées, on peut dire que Benoît a eu une belle fête.

Les convives étaient nombreux au point que plusieurs ont dû demeurer sur le parvis de l'église.

Comme le disait si bien M. Gilles Brochu au cimetière : « Benoît a récolté ce qu'il a semé : l'amour de la vie et de son prochain. »

Clément Grenier,
prêtre célébrant

Je suis certain que toute la population de Lac-Édouard se joint à moi pour offrir nos plus sincères condoléances à son épouse, Jeannette, ses enfants, Carole et Éric, à sa mère, Simone, à ses frères et à sa sœur ainsi qu'à ses petits-enfants.

Nous gardons dans nos souvenirs une place d'honneur pour cet homme au grand cœur.

Larry Bernier,
maire

Déchets encombrants

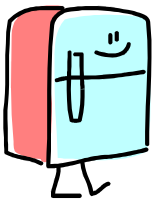

La deuxième cueillette des déchets encombrants (appareils électroménagers, divan, matelas, etc., sauf les matériaux de construction) aura lieu le

lundi 3 septembre.

Placez vos objets devant votre entrée près de la rue.

En ce qui a trait aux matériaux de construction, vous devez prendre entente avec l'entrepreneur Michel Bolduc au 819-653-2143 ou les apporter vous-même au Site de transbordement de l'Agglomération de La Tuque, 1200, chemin de Pionniers, La Tuque.

Merci de votre collaboration.

N'oubliez pas que le cabanon situé dans le stationnement près du quai municipal est réservé aux villégiateurs qui ne bénéficient pas du service de cueillette à domicile.

Arbustes SAMBBA : Rappel

Vous pouvez dès maintenant acheter des arbustes de la SAMBBA et ce, à prix réduit :

Caissette de 45 plantules de 110 ml à 1,01 $ la plantule + consigne de 5,00 $ par caissette.
Caissette de 15 plantules de 320 ml à 2,78 $ la plantule + consigne de 5,00 $ par caissette.
Pot de 1 gallon à 6,00 $ l'unité.

Rendez-vous à :
http://sambba.qc.ca/arbres/tout.html si vous ne désirez pas payer en ligne.

Rendez-vous à :
http://www.sambba.qc.ca/riverains/tout.html si vous désirez payer en ligne

Comme Lac-Édouard est situé dans les zones de rusticité 2a, 2b et 3 en certains endroits, voici les espèces que nous conseille la SAMBBA :

- **Cornouiller stolonifère *(Cornus stolonifera)***
- **Myrique baumier *(Myrica gale)***
- **Potentille frutescente *(Potentilla fruticosa)***
- **Spirée à larges feuilles *(Spirea latifolia)***
- **Vigne de rivage *(Vitis riparia)***

Profitez-en pour végétaliser votre bande riveraine ou plus particulièrement votre descente à bateau avant novembre 2012.

Festival d'été de Lac-Édouard

Le samedi 28 juillet dernier a eu lieu le Festival d'été de Lac-Édouard sur la plage du San. Ce fut une journée magnifique sous le soleil où plus de 200 personnes se sont présentées sur le site.

Au programme, il y avait un rallye d'équipe en matinée avec près de 30 personnes inscrites, un tournoi de volleyball de plage en après-midi avec 20 équipes de 4 personnes, un concours de châteaux de sable avec 3 équipes de jeunes enfants et finalement, un spectacle présentant The Road Runner au Domaine Lac-Édouard où plusieurs personnes se sont réunis pour fêter la fin d'une belle journée.

Merci à The Road Runner d'avoir accepté notre invitation et surtout à Manon et Richard du Domaine Lac-Édouard d'avoir collaboré avec nous.

Cette année nous félicitons l'équipe LES GAZELLES pour leur belle performance lors du rallye. Elles ont terminé en première place parmi les 4 équipes participantes.

Pour ce qui est du concours de châteaux de sable, nous félicitons l'équipe LES COUSINS qui ont terminé en première position parmi 3 équipes de taille. Nous avons eu droit à de très belles créations.

Finalement, pour le tournoi de volleyball, nous félicitons d'abord l'équipe LES 4X4 qui ont gagné la médaille de bronze, LES MONSTERS se sont mérités la médaille d'argent après un match extrêmement serré contre la BAIE-NORD 1 qui, pour une deuxième année consécutive ont décroché la médaille d'or!

Bravo !

Il y a eu une très grande participation cette année et le festival s'est parfaitement bien déroulé. Cela nous encourage fortement à répéter l'évènement l'année prochaine.

Un gros merci à tous les participants qui sont venus nous encourager tout au long de la journée. Grâce à vous, nous avons réussi à amasser une bonne somme d'argent dont une partie sera remise à notre église, une autre à la Coop de solidarité et une pour la réalisation d'un festival d'été 2013.

Nous remercions grandement nos commanditaires sans lesquels l'organisation d'une telle activité ne serait possible ainsi que tous les bénévoles qui ont prêté main forte tout au long de la journée.

Nous tenons également à remercier la Coop de solidarité de Lac-Édouard ainsi que la Municipalité de Lac-Édouard pour leur appui dans l'organisation du festival d'été de Lac-Édouard 2012.

Un merci spécial à monsieur le conseiller Serge Richard qui a été des nôtres pendant la toute la durée de l'activité.

À l'an prochain!

Samuel Bolduc
Moly Martel Côté
Madyson Martel Côté

Délai de conservation de certains documents

On se pose souvent la question :

« Combien de temps dois-je garder certains documents? »

Voici un aide-mémoire que suggère l'Office de la Protection du Consommateur.

À CONSERVER 1 AN :

Factures de cellulaire, de téléphone, d'accès Internet, de télévision par câble ou satellite, d'électricité, de mazout ou de gaz, d'honoraires professionnels (avocat, notaire, comptable agréé, etc.).
Relevés de cartes de crédit.
Livrets ou relevés de comptes bancaires.
Reçus de contraventions.

À CONSERVER 3 ANS :

Factures de soins de santé, si les dépenses sont déductibles du revenu.

Déclaration de revenus avec toutes les pièces justificatives.

Contrat de vente d'un terrain ou d'une maison et tous les documents s'y rattachant.

Relevés d'indemnités pour cause de maladie ou d'accidents (à conserver pour usage fiscal afin de démontrer qu'il ne s'agit pas de revenus imposables).

Quittance d'un prêt hypothécaire.

Reçus de taxes municipales, scolaires et d'eau pour un immeuble à revenus (duplex ou multiplex), à conserver pour usage fiscal.

À CONSERVER PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA POSSESSION

Factures de réparation d'appareils électroménagers, jusqu'à l'expiration des garanties sur la main-d'œuvre et les pièces.

Factures de réparation d'automobile.

Bail, conserver l'avis de modification remis par le propriétaire lors du renouvellement puisqu'il tient lieu de bail.

Reçus de loyer, si vous payez comptant à conserver aussi longtemps que vous habitez au même endroit. Si vous payez par chèque, aucun problème puisqu'il est possible d'obtenir une copie de votre chèque par votre banque.

Contrat d'achat d'un terrain ou d'une maison.

Titres de propriété, certificat d'arpentage ou de localisation.

Contrat de rénovation : en cas de vente elles attesteront que des travaux ont été exécutés.

Garantie de travaux de rénovation : à conserver les garanties écrites tant qu'elles sont en vigueur.

Factures d'appareils électriques ou audio, d'électroménagers et autres biens coûteux (essentiel pour faire appliquer les garanties et aussi comme preuve d'achat pour les assureurs en cas de perte ou de dommages).

Contrat d'achat d'un véhicule, d'une motocyclette ou d'un VHR.

Certificat de dépôt à terme, de REER, de placement ou d'obligations d'épargne : à conserver tant qu'ils ne seront pas échangés.

Certificat de décès d'un proche : à conserver au moins un an après la fin du règlement de la succession.

Reçus de services (femme de ménage, laveur de vitre, déneigeur, etc… (important de les garder s'ils vous donnent droit au crédit d'impôt pour le maintien à domicile).

Polices d'assurance vie, assurance contre incendie, vol et responsabilité civile ou assurance médicaments : à conserver aussi longtemps que les polices sont valides.

À CONSERVER À VIE

Carte d'hôpitaux, carnet de santé, certificat de naissance, diplômes et certificats d'études, contrat de mariage, d'union civile ou d'union de fait, jugement de séparation ou de divorce, testament et acte de donation de biens.

(Extrait de :
Entretien 04 A, Bulletin de l'AREQ (Association des retraité(e) de l'éducation et autres services publics du Québec, section Trois-Rivières), vol XV, numéro 4, page 18.

Petites annonces

« Randonnée Ponton »
le samedi 11 août 2012

Le Domaine Lac-Édouard invite les propriétaires de pontons à s'inscrire pour cette randonnée. Vous pouvez décorer votre ponton.

13 h 30 : Départ dans la baie du village, face au Domaine Lac Édouard.
Fin de la balade vers 16h30.

18 h 30 : Souper estival à prix rétro : Épluchette de blé d'inde et hot-dog.

P.S. : Tout le monde est invité à ce « souper estival » même si vous n'avez pas participé à la « randonnée ponton ».

En soirée, de la musique de danse et des surprises vous attendent !

S.V.P. Téléphonez au 819-653-2100 afin de confirmer votre présence ainsi que le nombre de personnes. Merci de votre collaboration.

L'activité aura lieu « beau temps, mauvais temps » en espérant que Dame Nature soit de la partie.

Au plaisir de vous accueillir,
Manon et Richard

A.D.E.L.E.

Le dimanche 12 août, n'oubliez pas l'assemblée générale annuelle de l'Association du Développement Écologique du Lac Édouard.
Rendez-vous au Centre communautaire à 9h30.
Bienvenue
à toutes et à tous.

Domaine Lac-Édouard

Ouverture officielle

Le samedi 1 septembre 2012

13 h : Animation avec Danny, le magicien

18 h : Méchoui (porc et bœuf), 25 $/personne

20 h : Soirée dansante en compagnie de Danny Houde et son orchestre

Les billets sont en vente au Domaine et au Dépanneur chez Lynon jusqu'au lundi 27 août.

Bienvenue à toutes et à tous !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Retrouvez-nous sur le Web
www.lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron inspecteur municipal.
Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec Mme Sonia Cloutier
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent le deuxième mercredi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée publique :

le mercredi 12 septembre à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

Mairie : horaire d'été

De la Saint-Jean-Baptiste à la Fête du Travail, les bureaux municipaux seront ouverts aux heures suivantes :

- du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- le vendredi : de 8 h à 12 h.

Veuillez donc noter que le vendredi après-midi,
les bureaux seront fermés
pendant la période estivale.